

Séance du 14 mai 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le 14 mai à 19H00 dans la salle des fêtes de la commune

Date de convocation : 06/05/2024

Conseil municipal :

| | | |
|---|-------------|----|
| DOUAY Martine Maire | Conseillers | |
| COULOMBEL Joël Adjoint au Maire | | |
| TRANEL Michel Adjoint au Maire | En exercice | 14 |
| TOUSSART Catherine Adjointe au Maire | Quorum | 08 |
| GREBOVAL Alain Adjoint au Maire | Présents | 11 |
| AUGER Isabelle | Procuration | 02 |
| DELAMARRE Marie-Claude | Votants | 13 |
| GAUDRY Myriam | | |
| GEST Cyril excusé pouvoir à J. COULOMBEL | | |
| LECONTE Jimmy excusé | | |
| LEVASSEUR Michel | | |
| LEVASSEUR Yannick | | |
| PRESTOT Dominique | | |
| ROBILLARD Laurence excusée pouvoir à A. GREBOVAL | | |

Secrétaire : **TRANEL Michel**

Invités présents : Ms ALIX JALLERAT DUBUC, Présidents de l'USN76, BRICE, encadrant GOBERT, encadrant MALOT, bureau d'études V3D Concept FACQUE, Président de la CCVS.

Ordre du jour :

- Présentation par USN76 d'un projet de terrain synthétique

###

- Présentation par USN76 d'un projet de terrain synthétique

M. BRICE prend la parole afin de présenter le projet de l'association. Il commence par une présentation de la structure, des effectifs et des missions de l'USN76. Il évoque le fait que l'association est en constante évolution et qu'elle nécessite plus d'équipements.

Il insiste sur la mission de formation des citoyens les plus jeunes par la pratique du sport et des activités collectives de l'association.

L'objectif est d'attirer plus de joueurs et de sponsors, et le terrain synthétique pourrait servir à des compétitions régionales, ainsi qu'à des actions pour les personnes à mobilité réduite.

M. MALOT présente le projet, qui consiste en l'aménagement d'un terrain synthétique qui serait parallèle au terrain d'honneur, un remaniement des places de stationnement, un îlot central séparant le terrain d'entraînement du terrain synthétique.

Mme le Maire demande pour quelle raison le projet n'est pas réalisé sur le terrain d'entraînement actuel. Ce terrain ne répond pas aux normes nécessaires pour un synthétique.

Séance du 14 mai 2024

L'association estime que l'investissement à la charge de la commune serait de 250 000 € HT non compris l'acquisition des terrains, sur un budget estimé à 1 250 000 € HT subventionnable à 80% ; le coût de l'entretien du terrain a été estimé à 3000 € par an.

Mme le Maire fait remarquer qu'un tel budget est hors de portée des finances de la commune. M. GOBERT annonce que l'association se chargera de trouver des financements pour combler ce que la commune ne pourra pas engager sur ses fonds propres.

Les membres de l'association insistent sur le fait qu'ils sont bien conscients de l'ampleur du financement demandé à une commune de 819 habitants. Ils savent que si le financement n'est pas atteint le projet ne se réalisera pas.

Les invités présents quittent la réunion à 20H15.

De la discussion du Conseil, il ressort que les infrastructures existantes ne pourraient pas supporter plus d'activités. Il est rappelé que le parking verrait des places de stationnement tracées, mais ne serait pas agrandi ; qu'il y a sur place un unique sanitaire public qui n'est pas adapté aux personnes handicapées ; l'association a présenté le budget global sans qu'il soit détaillé, il n'est donc pas possible ce soir d'estimer si ce budget est réaliste. Enfin le terrain sur lequel se situe le projet est impacté par la présence d'un indice de cavité souterraine, ce qui ne manquera pas d'alourdir le budget prévisionnel.

Le Conseil est unanime sur le fait que l'association a présenté un très beau projet mais qu'il est hors de la capacité financière de la commune.

Après un dernier tour de table, Le Conseil n'est pas favorable à la prise en charge de ce projet. L'association en sera informée.

La séance est levée à 20H55.